Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902969-20251217-D202561-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H, Maire.
Étaient présents à la séance :
Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Frédéric MAILLARD, Ol'ga DUCRET
Absent excusé ayant donné procuration :
Yann BARON ayant donné procuration à Pascal CLAISSE
Absente excusée :
Béatrice CEVAER
Absente :
Priscilla DEBRIX LECLERCQ
Date de convocation : 12 décembre 2025
Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.
Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.
Monsieur Daniel GOASGUEN est nommé secrétaire de séance.

2025-61/ RETROCESSION DE LA VOIRIE ET PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT DE KERSOUROU

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le dossier.
Le promoteur du lotissement de Kersourou, suite à l'achèvement total de ce dernier sollicite la commune pour la rétrocession de la voirie et des parties communes dans le domaine public communal.
Par délibération n°2021-06, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de rétrocession des voies (450 mètres linéaires) et espaces communs du lotissement.
La commune a suivi les travaux de ce dernier et a été destinataire des plans de recollements.
Vu la demande de permis d'aménager présentée par le lotisseur, PA 029 296 20 00001, accordé le 22 juin 2021 et modifié en date du 27 juillet 2022 ;
Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux reçue le 23 janvier 2025,
Vu la délibération 2021-06 du 24 février 2021 approuvant le principe de rétrocession des voirie, réseaux et espaces verts du lotissement de Kersourou,
Vu la convention en vue de l'intégration de la voirie du lotissement de Kersourou dans le domaine public communal en date du 26 février 2021 ;
Vu les documents transmis,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **D'accepter la cession de la voirie et des espaces communs du lotissement de Kersourou objet du permis d'aménager N° PA 029 296 20 00001 accordé le 22 juin 2021 et modifié en date du 27 juillet 2022 afin de le transférer dans le domaine public ;**
- **Précise que l'intégration des voies dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble des formalités liées à ces opérations et notamment pour faire procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, les frais d'acte étant à la charge du lotisseur ;**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 19 décembre 2025
Publiée ou notifiée le 19 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)